QUESTION AU GOUVERNEMENT

POUR UNE PRISE EN CHARGE DU TRAITEMENT DE L'ALGIE VASCULAIRE FACIALE

M. Adrien Quatennens attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'accès au traitement et son remboursement pour les patients atteints d'algie vasculaire faciale (AVF).

L'AVF est une forme grave de migraine dont le diagnostic ne peut être réalisé par IRM. On estime qu'au total 100 000 Français souffrent de cette maladie très invalidante.

Chez nos voisins espagnols, belges ou allemands, l'Aimovig est le traitement clé, sous forme d'une injection par mois. Cependant, malgré une autorisation de mise sur le marché en 2018, il n'est toujours pas disponible en France.

Bien que de timides annonces aient été faites en ce sens, il apparaît d'une part que sa commercialisation serait réservée à certaines pharmacies d'hôpitaux et à un coût exorbitant dépassant les 550 euros par injection. Il apparaît d'autre part qu'aucun remboursement n'est envisagé par l'Assurance maladie.

L'accès du plus grand de patients à ce traitement semble pourtant une priorité face à l'AVF. C'est pour cela que M. Quatennens demande à M. le ministre de bien vouloir tout mettre en œuvre pour une prise en charge efficace de ces patients.